

>> Bienvenue, tout le monde. Merci d'assister à l'égalité des genres -- Tous pour l'égalité des genres. Nous allons bientôt commencer.

>> Bonjour, tout le monde. Bonjour et bienvenue à la troisième journée de ce symposium Tous pour l'égalité des genres.

Bienvenue au jour 3 de Tous pour l'égalité des genres.

Alors, petit rappel : si vous avez besoin d'un service d'interprétation, cliquez sur

« Interprétation » dans la barre d'outils de Zoom au bas de votre écran puis sélectionnez la langue que vous souhaitez entendre.

Vous pouvez également décider de désactiver l'audio original, si vous préférez.

Il y a également du sous-titrage en direct uniquement en anglais. Alors, pour activer les sous-titres, il suffit de cliquer sur le bouton « Sous-titres » dans la barre d'outils de Zoom.

Vous pouvez ajuster la taille des sous-titres en cliquant sur la flèche puis cliquer sur les réglages de la vidéo puis accessibilité.

Si vous préférez voir les sous-titres dans le navigateur, vous pouvez utiliser le lien qui vous a été envoyé par les services canadiens de l'ouïe.

Si vous avez un problème quel qu'il soit pendant cet appel, n'hésitez pas à nous contacter, Lina, Bri, qui vous donneront également des informations. Vous pouvez également consulter notre guide technique sur l'utilisation de Zoom.

Alors, voici un petit aperçu du programme, nous allons commencer avec une table ronde sur les occasions d'utiliser la Loi pour la justice de genre. Nous aurons ensuite une petite pause et reviendrons pour une séance sur nos besoins pour atteindre la justice de genre, comment être plus efficace. Ensuite, nous aurons une deuxième petite pause et nous nous réunirons pour la sixième séance pour déterminer quels sont nos points forts et nous aurons une dernière séance plénière de clôture. Alors, j'attends juste quelques instants, le temps que nous soyons diffusés en direct sur la chaîne YouTube.

Bienvenue aux participants et participantes de Tous pour l'égalité des genres et bienvenue à ceux qui nous suivent sur la chaîne YouTube. Je m'appelle Kat Owens, je suis directrice des projets stratégiques féministes au fond d'action et d'éducation juridique pour les femmes, le FAEJ. Je suis ravie de vous accueillir à cette table ronde

sur les opportunités et les défis de l'usage de la loi pour la justice de genre.

Alors, avant de donner la parole à Cee Strauss, notre modérateur pour cette table ronde, je tiens à évoquer juste deux points techniques. Les sous-titres sont proposés en français et en anglais pour cette séance. Vous devriez voir les sous-titres en anglais sur l'écran YouTube. Pour accéder aux sous-titres en français, merci de cliquer sur le lien qui sera diffusé dans la partie « Commentaires » de YouTube.

Cette table ronde sera enregistrée et nous vous enverrons le lien vers l'enregistrement après cet événement.

Nous vous rappelons également que cette table ronde sera interprétée en simultané en français.

Nous allons diffuser un lien dans la partie chat de YouTube. Vous pourrez y trouver les biographies complètes de nos intervenantes ainsi que le rapport rédigé par Fay Faraday sur l'évolution du paysage juridique canadien.

C'est très enrichissant et je vous invite sincèrement à lire ce rapport.

Maintenant, j'aimerais accueillir Cee Strauss, l'une des avocates du FAEJ. Si vous souhaitez avoir

plus d'informations sur Cee, je vous invite à consulter sa biographie en cliquant sur le lien. Cee, bienvenue à vous, et merci de modérer cette table ronde aujourd'hui.

>> Merci beaucoup, Kat. Bonjour, tout le monde. Comme Kat l'a dit, je m'appelle Cee Strauss et je suis avocate ici au FAEJ. C'est un honneur pour moi de modérer la troisième table ronde de cette série de tables rondes inspirantes sur la justice de genre et la loi.

Pour celles et ceux qui ont assisté à ce symposium depuis le début, vous saurez que cette série de tables rondes s'inscrit dans trois journées consacrées à la réflexion critique sur la justice de genre et sur le rôle positif ou négatif de la loi et du système juridique et son rôle sur la vie des femmes et des personnes issues de la diversité de genre.

Je suis un des avocates au centre d'action juridique pour les femmes. C'est un honneur de participer à cette discussion et d'être en présence de penseurs et d'acteurs féministes aussi brillantes et perspicaces. Cet échange sera en anglais. Merci beaucoup aux interprètes qui traduisent la discussion en français.

Cette séance va être interprétée, donc je ferai de mon mieux pour parler doucement.
Je vous parle de terres autochtones non cédées. La terre (nom autochtone) la nation est reconnue comme gardienne de ces terres d'où je me trouve et d'où je vous parle. Montréal est reconnue historiquement comme le lieu de rassemblement de nombreuses premières nations, comme la confédération iroquoise de --

Alors, je tiens à être reconnaissante vis-à-vis de cet endroit en tant qu'invitée et en tant que colon de ce territoire, et même si nous nous réunissons en virtuel aujourd'hui, nous ne devons pas oublier que les données que nous utilisons ne sont pas vraiment dans le Cloud, dans les nuages, elles sont attachées, elles sont sur la terre. Ces données que nous utilisons sont stockées dans des centres, dans des serveurs, qui sont stockées dans des centres de données. Montréal héberge actuellement entre 31 et 40 centres de données. Le gouvernement du Québec essaie de promouvoir Montréal comme un lieu privilégié pour les centres de stockage de données en raison de cette énergie propre qui est l'hydroélectricité et en raison du climat froid. En raison de la chaleur qu'émettent les serveurs, en

Les droits de gouvernance et juridictionnels découlent des droits à la terre et nous devons, pour cela, apprendre d'un dialogue différent sur le consentement, notamment le consentement autochtone. Le consentement autochtone porte sur la capacité à déterminer ce qui se passe sur leurs terres.

Alors, aujourd'hui, nous allons parler des opportunités et des défis d'utiliser la loi pour la justice de genre et j'espère que nous allons continuer à nous concentrer sur les perspectives et les visions du monde de celles et ceux pour qui nous nous battons.

Alors, cette table ronde est intitulée : occasions d'avancer. Ce sera l'occasion de parler des opportunités et des défis que réserve l'utilisation de la loi pour la justice de genre à l'époque actuelle et pour l'avenir.

Mais d'abord, je vais inviter nos intervenantes à se tourner vers le passé, voir comment, par le passé, la loi a été utilisée pour promouvoir les droits à l'égalité pour les femmes, car notre travail actuel et futur exige que nous ayons une mémoire institutionnelle, que nous tirions des enseignements de nos expériences passées pour mieux alimenter nos stratégies actuelles et futures.

effet, le climat froid a son importance.
Je suis reconnaissante de notre capacité à nous réunir aujourd'hui et je tiens également à garder à l'esprit, donc, le rôle de cette terre dont je vous parle.
Le FAEJ vient de finaliser un processus visionnaire qui a abouti à l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal. Notre première priorité est de valoriser la -- et d'oeuvrer à la décolonisation des systèmes juridiques et sociaux au Canada. Nous avons donc la responsabilité d'oeuvrer à la décolonisation, de répondre aux conséquences néfastes du colonialisme et de nos allier aux peuples autochtones. Le rapport final de la Commission sur les femmes autochtones dit dans ses conclusions qu'il confiant de répondre aux appels de la justice et que cela passe par une approche de décolonisation, cela signifie faire différemment, lutter contre l'influence coloniale.
Pour valoriser la réconciliation et oeuvrer à la décolonisation, comme dit dans le plan stratégique du plan quinquennal du FAEJ, nous devons nous rappeler que rien n'est détaché de la terre. Bon nombre d'intervenantes l'ont fait remarquer hier sur --

Nous allons donc voir les opportunités, de voir comment les litiges féministes s'inscrivent dans un changement du système, mener une analyse critique des questions de responsabilité et de crédibilité dans les travaux pour la justice de genre.
Alors, si vous vous demandez ce qu'est le litige stratégique féministe, mes collègues, Kat Owens et Nicole Biros-Bolton ont créé une fiche descriptive, qui est une véritable mine d'informations. Je vous invite à la lire. Vous pouvez trouver ce document dans le Google *drive* et je pense qu'un lien sera partagé dans la partie Zoom et YouTube.
Les litiges stratégiques féministes portent sur une représentation juridique féministe au sujet de questions féministes avec des objectifs féministes. Cela peut prendre différentes formes. Cela peut être représenter des défenses qui s'ancrent sur une analyse des pouvoirs, rassembler une diversité de voix pour essayer de monter une affaire, refléter une diversité d'expériences et d'expertises, écouter l'histoire de la cliente et la porter devant le Tribunal. Les questions féministes reflètent l'existence d'un sexisme institutionnel et d'un patriarcat, et les litiges stratégiques féministes visent à en mettre en cause ce sexisme.

L'approche intersectionnelle porte sur le fait que les questions féministes doivent être éclairées à la lumière des -- et essayer de remettre en cause ces structures. Les trois intervenantes que nous allons entendre aujourd'hui ne seraient pas mieux placées -- ne pourraient être mieux placées pour parler des opportunités et des défis que représentent les litiges stratégiques féministes.

Je vais vous les présenter brièvement, mais si vous voulez plus d'informations sur leurs biographies, vous pouvez trouver plus d'informations sur le lien.

Raji Mangat est... via la réforme législative des litiges et l'enseignement de la loi au public.

Avant d'assumer ses fonctions actuelles, elle était directrice des litiges au sein du...

Megan Stephens est directrice exécutive et avocate générale du FAEJ où elle est responsable de la supervision des activités juridiques et des opérations quotidiennes. Avant de rejoindre le FAEJ, elle a travaillé plus d'une décennie à travailler dans les litiges en appel en tant que procureure de la Couronne -- comme les agressions sexuelles et la traite des êtres humains.

Fay Faraday est... reconnue au niveau

international. Son travail concerne le droit constitutionnel, les droits de la personne et le droit du travail. Fay a plaidé de nombreuses affaires en droit de la personne et en droit constitutionnel devant la Cour suprême du Canada. Basée sur son expérience de litige féministe stratégique, Fay a rédigé une note d'informations très intéressante que je vous invite à lire intitulée [En anglais]. Elle examine ce qui s'est produit au cours des 35 dernières années en termes de litige féministe, en particulier eu égard à l'article 15.1 de la Charte des droits et libertés. Elle s'intéresse aux victoires et échecs des litiges féministes, des opportunités d'action futur, la résistance politique et juridique au litige féministe, la procédure légale et sa stratégie sur les stratégies de litige, et comme le dit elle-même, la préoccupation constante quant aux ressources.

J'ai beaucoup appris en lisant ce rapport, et je pense que c'est un bon point de départ. Alors, d'abord, je voudrais demander à Fay de nous parler un petit peu de cela, et ensuite, je demanderais aux autres panélistes de nous donner leur avis sur cette question. Je ferai en sorte que nous ayons un

peu de temps pour avoir un petit peu de questions-réponses à la fin des interventions.

Alors, je vais demander aux intervenantes de faire attention à parler assez calmement, et je vais essayer de le faire aussi.

Alors, pour ceux d'entre vous qui étaient là hier, nous avons parlé, vous vous en souvenez probablement, nous avons parlé des théories du changement.

Fay, vous avez consacré une partie importante de votre rapport sur la description de la théorie du changement du FAEJ. Alors, qu'est-ce que exactement qu'une théorie du changement et pourquoi est-ce important, selon vous, d'en élaborer une?

>> Merci beaucoup, Cee. Alors, pour moi, la théorie du changement, en fait, cela porte sur le fait de dresser la liste des choses qu'il faut changer dans le système. Et les litiges féministes visent justement à faire changer le système juridique, mais également améliorer, changer la vie des femmes et des personnes issues de la diversité de genres. Et donc, l'idée, c'est vraiment d'avoir une idée précise de ces changements auxquels on aspire et de comment y parvenir. C'est un modèle qui nous permet également de voir

si nos stratégies permettent de suivre cette aspiration, d'obtenir -- de parvenir à ce changement, à cette évolution de la société, et de voir également pourquoi on n'y arrive pas de manière efficace. Est-ce en raison de la nature des activités qu'on met en oeuvre ou est-ce que c'est dû à l'expérience nécessaire pour accomplir cette cause?

Alors, pour moi, quand j'ai... quand je me suis intéressée à toute l'histoire du FAEJ, à l'histoire des litiges stratégiques féministes, eh bien, en fait, je ne pense pas qu'il y ait vraiment une théorie de changement qui ait été élaborée de manière consciente dès le début, mais l'idée, c'était de se dire : voilà, d'où est-ce qu'on part? Dans toute théorie du changement, il y a des hypothèses, et c'est important d'avoir... de formuler, de verbaliser ces hypothèses. Donc, pour moi, l'un des éléments de la théorie du changement du FAEJ, c'est que la loi peut être un outil efficace pour parvenir à une société plus égalitaire, et pour cela, il faut identifier les affaires qui permettraient de créer des précédents, de faire avancer la loi. Une deuxième étape de cette théorie du changement,

c'est que les féministes ont la capacité d'élaborer, de développer des principes féministes, des analyses juridiques qui peuvent être un moyen de communication efficace et répondre, refléter ce à quoi ressemble la réalité des personnes, des femmes et des personnes issues de la diversité de genres qui souffrent de discrimination. Et c'est ainsi que les tribunaux peuvent reprendre, adopter ces arguments, et ordonner des solutions adaptées. Les principes juridiques deviennent ensuite partie intégrante du système juridique. Donc, cela permet véritablement d'aboutir à un changement, une évolution. Ces arguments, ces principes juridiques permettent également de garantir la mise en oeuvre des solutions ordonnées par les tribunaux. Le niveau suivant de cette théorie du changement, c'est une évolution plus large de la société parce que ces principes juridiques sont acceptés et repris par les tribunaux et suivis, donc, d'actes plus généraux et d'une évolution plus générale. Cela part du principe que la société suit la loi, suit les tribunaux. La dernière partie de cette théorie porte sur le potentiel de progression de cette évolution. Donc,

il faut se concentrer sur le potentiel que réserve la loi, mais également le rôle à jouer par le FAEJ en tant qu'organisation qui mène des litiges stratégiques féministes. Comment le FAEJ s'identifie vis-à-vis des mouvements féministes? Quelle est sa responsabilité vis-à-vis du mouvement féministe de manière plus générale? Et comment est-ce que le FAEJ peut s'assurer de contribuer à cette évolution de la société grâce à son travail? Donc, l'idée, c'est vraiment qu'une théorie du changement nous permette de penser à nos objectifs de manière stratégique. >> Merci beaucoup, Fay, de nous avoir donné toutes ces explications et d'être revenue sur ce que tu as pris le temps d'écrire dans un article. Ce qui est très intéressant ici, ce sont... c'est toutes les suppositions qui se cachent derrière, et il faut absolument -- cette théorie du changement. Je me demande ce que les deux autres intervenantes ont pensé en lisant la théorie du changement du FAEJ. Et là, c'est pour faire la... la transition vers la question suivante : comment est-ce que Wescoast LEAF pense que... où le changement social arrive-t-il, selon votre organisation?

>> Merci beaucoup, Cee. Et merci beaucoup, Fay, pour cet article que tu as écrit pour le symposium, et plus particulièrement pour cette session. Je suis très contente que... alors, il y a beaucoup de... mon peuple, mon territoire bénéficie d'une grande protection, donc je suis très heureuse d'y être, je suis très reconnaissante, alors je suis très heureuse que Fay ait reconnu que la technologie prend de la place et que la terre désormais est connectée à la technologie. Alors, en lisant l'article de Fay, j'ai pensé à beaucoup de choses. Je me suis dit que l'analyse de Fay peut être appliquée à Wescoast LEAF, puisque les deux organisations ont plus ou moins les mêmes origines et se sont développées durant la même période, au même stade de la reconnaissance des droits, et les deux organisations disent, pensent que la loi peut jouer un rôle dans l'accès au droit à l'égalité. Par conséquent, je suis d'accord avec pas mal de choses. Et d'ailleurs, vous savez, notre organisation a développé... il nous faut développer une théorie du changement que l'on puisse développer, que l'on puisse évaluer. Et selon moi, il est important d'identifier une théorie du changement. C'est évident, si l'on pense

aux conséquences de ne pas en avoir une, car sans théorie du changement, on travaillerait... c'est comme si on partait en voyage sans aucune destination. C'est bien d'intervenir, d'intervenir auprès de la course, mais sans véritablement savoir où l'on va. Alors, d'un autre côté, avoir un objectif sans feuille de route peut également être problématique, avec un objectif qui semble hors d'atteinte et sans aucune stratégie, et les gens peuvent avoir l'impression de ne pas savoir quoi faire. Alors, je pense qu'aujourd'hui, le changement, c'est que nous savons que nous nous engageons envers la loi, que nous souhaitons un changement social, que c'est notre objectif, mais nous savons que ce n'est pas le seul objectif, même si c'est le principal. Et le litige est une stratégie pour nous, et en tant que membre de Wescoast LEAF, lorsque je pense à un changement social, je pense à un changement où nous pouvons apporter une valeur ajoutée au travail des organisations féministes qui rassemblent de nombreuses personnes dans l'ensemble du pays, et notre valeur ajoutée, c'est de déterminer où est-ce que la loi est mise en place et de mettre en relief

les expériences des gens.
Il y a de la tension, il y a beaucoup d'intervenantes, ces deux derniers jours, qui nous ont parlé de tensions ponctuelles. Je pense que c'était pendant la première séance où l'on a... on s'est demandé si on pouvait utiliser les outils du maître pour démanteler le système du maître. C'est une citation qui est une réalité, qui est au centre de notre travail chez Westcoast LEAF. Et notre mission, c'est d'amorcer un changement dans les lois.
Pour moi, il va falloir jouer à long terme, il va falloir travailler à long terme, il va falloir collaborer et il va falloir caser le litige féministe dans tout ce travail. Et cela va peut-être nous permettre de déterminer quel espace, quelle place le litige féministe doit prendre. Et quelquefois, vous savez, lorsque l'on rentre dans le garage, on pousse tous les véhicules qui s'y trouvaient et on les oublie. Et donc, ce n'est pas ce qui doit se passer avec ce litige; au contraire, nous devons ouvrir l'espace à notre disposition et laisser les autres stratégies entrer. Il nous faut reconnaître que notre rôle sera de percevoir la loi comme un espace à même de

soutenir un mouvement plus large. Il nous faudra déterminer comment apporter notre soutien et telle sera notre contribution.

>> Merci beaucoup, Raji. C'est une réflexion très profonde et j'ai beaucoup apprécié tes commentaires.

Et donc, je me tourne vers Megan. Qu'est-ce qui te vient en tête lorsque tu lis ces principes, les principes de Fay?

>> Merci, Cee, vous faites vraiment du bon travail ici en tant que modératrice, j'ai l'impression d'avoir beaucoup de chance de participer à cette discussion avec ces intervenantes fabuleuses, mais aussi, vous savez, l'article de Fay a été... était excellent. Elle a fourni un excellent travail sur la théorie du changement.

Et je suis d'accord avec elle. Je ne vais pas dire le contraire. Mais ce que je dirais, c'est que, comme Westcoast LEAF, nous avons été... notre organisation a été fondée afin d'utiliser la loi pour promouvoir la justice de genre dans le pays, on s'est dit qu'il nous fallait déterminer, qu'il nous fallait mettre en valeur les voix féministes, et qu'il nous fallait une vision de comment nous

allions interpréter la loi.
Il existait déjà beaucoup de méthodes et beaucoup d'interprétation de l'article 15 de la Charte des droits et libertés, mais c'était des interprétations insuffisantes. Et le premier mot dans notre nom en anglais, c'est « Legal ». Donc, c'est la loi, alors on ne peut pas dire qu'on ne peut pas utiliser la loi. Alors, oui, nous pensons qu'on peut utiliser la loi pour arriver à nos fins. Il nous faut néanmoins reconnaître que les lois, bien qu'étant un outil, est un outil imparfait. D'autant plus que la loi n'est pas le seul outil que l'on peut utiliser, même si elle a son rôle à jouer.
Comme Raji l'a dit, nous sentons cette tension. Nous avons envie d'utiliser la loi pour lutter contre l'oppression systémique, mais la loi vient de cet héritage d'oppression, et lorsque la loi donne la priorité aux besoins et aux différentes voix, alors elle fonctionne bien.
Et quelquefois, la loi est très conservatrice, elle n'est pas ouverte aux changements. Le droit commun -- en droit commun, on aime bien en rester à la jurisprudence, mais au sein d'une démocratie constitutionnelle, où le système judiciaire peut

contrôler les actions du gouvernement, tous les juges sont formés au sein d'un système qui n'est pas ouvert à un changement social ou à un partage des pouvoirs. Et c'est une tension assez forte, si l'on pense à notre travail et à notre objectif.

Toutefois, lorsqu'on abandonne et lorsqu'on n'élève pas nos voix, lorsqu'on ne met pas en évidence le point de vue des féministes devant la Cour, on rate l'opportunité de remodeler la loi.

Selon moi, ça, c'est le véritable problème. Et Fay l'a dit à propos de l'article 15, lorsque LEAF et Westcoast LEAF n'intervenaient pas devant la Cour, il y avait des mauvaises choses.

Donc, il y a de la tension. On a envie de les mettre de côté, les outils du maître, mais si nous ne les prenons pas, si nous n'élevons pas nos voix lorsqu'il y a des problèmes, je me demande ce qui pourrait se passer.

Comme Raji l'a dit, il est très... je ne pense pas que la théorie du changement du FAEJ se limite au litige. Nous nous basons sur la loi pour promouvoir la justice de genre, mais il y a un lien entre ce qui se passe devant les tribunaux et les travaux que nous menons en termes de réforme législative, et nous essayons de faire de la sensibilisation sur

ces questions avec d'autres organisations. Nous faisons tout pour mettre en lumière toutes les questions qui nous occupent. Ce type de travail est très important. Alors, je vais essayer de passer -- de parler du passé pour me tourner vers l'avenir, donc il est important de nous tourner, de revenir vers le passé et de nous rappeler ces moments où nous sommes allés devant la Cour et nous avons réussi à faire changer les mentalités. Et les avocats publics ont véritablement fait du bon travail, et ils nous ont fait voir que les principes juridiques nous donnent une vision fixe de l'égalité et du litige.

Certains juges sont là depuis longtemps, privilégient les hommes depuis longtemps. Ici, on leur a fait comprendre, à travers l'expérience de différents individus, on leur a fait comprendre comment... on leur a donné une véritable vision de la discrimination.

Je regardais un documentaire sur une avocate publique qui s'est battue pour la justice de genre. C'était une cour américaine et elle parlait d'une professeure de maternelle et elle lui a demandé ce que c'était la discrimination sexiste. Et ça, ça l'a mis en lumière cette expérience, c'est un...

elle a joué un rôle crucial. Donc, il nous faut... il faut que les juges entendent ces expériences d'individus, c'est ainsi que nous avancerons, et Westcoast LEAF le sait, et c'est de cette façon que nous arrivons à élargir nos horizons. Il nous faut rassembler toutes ces expériences, les porter à l'attention de la Cour, faire en sorte que la Cour les comprenne.

Et Fay a aussi mentionné notre... un travail de responsabilisation, mais nous avons également des problèmes plus sérieux, et il ne faut pas croire que nous arriverons à rassembler toutes les expériences de toutes les femmes. Donc, nous avons toujours un rôle très important à jouer, mais il ne faut pas nous leurrer. Nous n'arriverons pas à rassembler, à mettre en lumière les expériences de toutes les femmes.

Voilà pourquoi je pense qu'il nous faut continuer à travailler pour pouvoir assurer une plus grande diversité au niveau de la perspective devant les tribunaux.

>> Merci, Megan. Tu as fait une excellente transition vers notre prochain thème. Merci beaucoup à toutes pour vos réponses. Merci, Raji, pour cette métaphore sur le stationnement dans le

garage, on va peut-être pas se garer au milieu du garage. J'ai bien aimé aussi le fait que vous disiez... vous parliez du litige et de dire que le litige doit être mené, mais la question c'est : comment?

La théorie du changement, c'est un changement social, mais alors qui va l'amorcer? Qui peut faire ce travail? À qui répondent vos organisations? Qui s'assoit à la table des preneurs de décisions?

Fay, tu as fait une introduction du litige stratégique féministe, et à la page 15, tu as écrit : « Le féministe intersectionnel a besoin de pratique de litige où il y a un partage de pouvoir et où les femmes qui sont affectées par la discrimination systémique sont au centre du... » Alors, de quelle façon peut-on agir? Est-ce que tu peux nous donner un exemple de litige ou de plaider pour la justice de genre avec un partage des pouvoirs?

>> Oui, je peux vous donner un exemple. Au cours de l'histoire de LEAF, vous savez, à ses débuts, le FAEJ, à l'époque, les mentalités étaient différentes, et les décideurs, à leur table, il n'y avait pas beaucoup de diversité. Il n'y avait pas beaucoup d'espoir non plus. Et parmi les actions

historiques menées par le FAEJ pour changer les choses, il y a des interventions pour pouvoir assurer une plus grande diversité à la table des preneurs de décisions. Mais lorsque je pense en pratique au féminisme intersectionnel, je pense que cela va beaucoup plus loin. Il s'agit de prendre les choses en main, d'identifier ce qui compte. Il faut prendre les choses en main, il faut prendre les affaires des personnes affectées en main, parce que ce sont eux qui ont vécu ces expériences, ce sont eux qui ont été affectés.

Je peux vous donner un bon exemple de litige féministe qui a eu du succès sur ce point. C'est un litige que j'ai plaidé afin de défendre le droit au logement pour des sans-abri ou des personnes logées dans des endroits précaires. Et il m'a fallu un engagement à long terme avec des groupes de la communauté ainsi qu'avec des fournisseurs de services qui étaient eux-mêmes sans-abri ou qui travaillaient avec ces derniers.

Et dans cette réalité-là, on avait cette impression que si l'on utilisait la loi, on allait... on allait avancer un peu, mais qu'on n'allait pas régler les problèmes de fond, parce qu'il y avait cette idée que c'était la loi qui créait le sans...

les différentes décisions qui ont été prises par les différents niveaux d'autorité ont entraîné le phénomène de sans-abri. C'est à cause de ces décisions.

Et on a besoin d'un logement, il y a une tension entre un besoin de base, celui d'un logement, et la loi. Le discours, c'était : pourquoi vivre dans une société où nos besoins ne sont pas satisfaits?

Donc, les plaignants souhaitaient tenter une action pour dire que le droit au logement était un droit humain. Et leur question, c'était : est-ce que c'est possible?

Voilà pourquoi on a fait une session de « brainstorming » avec des sans-abri ou avec des gens qui avaient des logements précaires ainsi qu'avec leurs alliés et les personnes qui les aidaient.

Et on a décidé de formuler cela sous forme d'exigence. Ce qui est important ici, c'est que nous avons été critiqués, parce que notre demande -- nos exigences étaient trop élevées. Ce qui était intéressant, c'est que les sans-abri ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas une indemnisation; ce qui les intéressait, ce n'était pas de recevoir de l'argent. Même si on leur a dit, en tant

qu'avocats, qu'ils pourraient en recevoir. Mais eux, ils nous disaient : « Non, ce n'est pas ce qu'on veut, ce n'est pas notre objectif. »

Donc, ce processus est parti d'en bas avec la voix et avec les instructions, la volonté des gens qui étaient directement affectés par la loi. Et ils étaient une trentaine, et ensemble, ils ont discuté de solutions, ils ont identifié des preuves, ils souhaitaient représenter leur voix et leur réalité, et nous, en tant qu'avocats, on a élevé tout ça, on a fait avancer leurs demandes.

Cette démarche est très différente de celle en place, c'est-à-dire d'inviter les gens dans une structure déjà en place, et l'autre solution, c'est de déterminer l'impact de la loi sur la vie des gens et mettre leurs expériences au centre de notre action.

Ensuite, créer une stratégie de litige, certes, mais surtout mobiliser la population, élaborer une stratégie de modification de la loi. Et les gens ont participé. Il y avait plus de participation. On a remodelé nos plaidoiries et on avait l'impression que c'était un théâtre des opprimés où les membres des communautés qui avaient participé au litige. Donc, il y avait une compagnie de théâtre qui a

fait une représentation de ce qui était passé et les spectateurs pouvaient intervenir à n'importe quel moment pour changer l'histoire. C'est-à-dire que les gens avaient véritablement l'opportunité de réécrire la pièce, et donc reprendre le pouvoir.

Il y avait beaucoup d'actions politiques, n'est-ce pas? Il y avait des manifestations, il y avait une installation artistique. C'était une stratégie à plusieurs niveaux, et lorsque nous avons perdu devant la Cour, nous nous sommes tournés vers l'ONU. Et l'ONU nous a fourni un rapport et nous a indiqué que le Canada avait respecté la Convention sur les droits culturels, et maintenant, nous avons... nous sommes en train de plaider une affaire qui... pour défendre le droit au logement. C'est une phrase qui n'existait pas au début, lorsque nous avons lancé la procédure.

Nous avons véritablement une approche très holistique des domaines dans lesquels la loi opère, et le litige n'en est qu'une partie, mais notre travail, le travail mené auprès de la communauté nécessite la participation des personnes affectées et nécessite le développement d'une relation de confiance à long terme avec ces gens qui sont exclus, qui vivent en marge de la loi.

Donc, au lieu d'inventer une théorie juridique, ce que nous avons fait, c'est que nous avons réuni toutes nos capacités et nous répondons, et nous sommes responsables des gens, c'est vers eux, à eux que nous rendons des comptes.

>> Merci, Fay. C'est un exemple très inspirant et je pense que ça reflète bien ce processus à long terme, cette stratégie de longue haleine. Il est difficile, voire impossible d'arriver à une mise en oeuvre direct.

>> Alors, si je peux faire juste un petit ajout. J'étais partie civile, à cette époque, mais le FAEJ est intervenu dans cette affaire et il y avait 16 organisations avec différents points de vue qui sont intervenues dans cette affaire et qui ont soutenu les plaignants. Et c'était une expérience très intéressante de comment on peut renforcer l'entraide entre les différentes organisations avec statut d'intervenant dans cette affaire.

Et pas tellement la façon dont on a représenté la partie demanderesse, mais plutôt la façon dont toutes les organisations sont intervenues pour soutenir cette affaire.

Et là encore, ça s'inscrivait dans le cadre d'un

mouvement de construction de stratégies communautaires à long terme.

>> Merci. Merci pour cet ajout. Alors, je voulais me tourner vers Raji et Megan pour savoir ce que vous pensez de ce rôle du féministe intersectionnel dans les litiges stratégiques féministes.

Donc, la question suivante sera ce que vous pensez de ce que réserve l'avenir en termes de litiges stratégiques féministes pour votre organisation. Alors, c'est une grande question, j'espère que nous aurons suffisamment de temps pour avoir quand même des questions-réponses de la part du public.

Alors, je vais poser les questions séparément, mais peut-être que... voilà, je vous laisse décider de comment répondre à cette question.

Alors, Megan, comment est-ce que le féministe intersectionnel, en tant que pratique, façonne vos travaux au sein de votre organisation?

>> En réalité, ça ne fonctionne pas toujours de manière holistique; en tout cas, pas de la façon dont la présente est fait, mais nous avons des objectifs, nous sommes convaincus que nous pouvons faire mieux pour avoir cette approche ascendante, cette approche holistique, et pour mieux prendre en

compte les priorités des personnes.

Alors, effectivement, nous avons une marge de manoeuvre qui est assez limitée, nous intervenons souvent à la Cour suprême du Canada. Alors, c'est parfois difficile d'établir une relation de confiance et à long terme quand on ne commence pas dès le premier niveau de l'affaire, mais en tout cas, nous allons essayer de prendre en compte les recommandations de FAEJ dans son rapport et j'espère que nous pourrions faire mieux à l'avenir. Mais en tout cas, le féminisme intersectionnel est au coeur de notre travail; en tout cas, il doit être au coeur de notre travail.

Nous avons eu des problèmes lorsque nous n'avons pas pratiqué le droit de manière vraiment intersectionnelle et féministe, et je crois que lorsqu'on a parlé de cette question dans les dernières tables rondes, notamment la table ronde d'hier, ça a été très intéressant de dire qu'effectivement, il fallait prévoir de l'espace pour la représentation de toutes les personnes au sein de la population, pour qu'elles soient représentées dans les instances judiciaires.

Donc, il faut également nous concentrer sur la voix des personnes représentées, il faut que nous

favorisons une atmosphère accueillante, bienveillante vis-à-vis des personnes, et cela peut se faire de différentes manières.

Alors, je vais vous parler un petit peu du travail de nos comités juridiques et de la façon dont nous travaillons également avec d'autres organisations communautaires dans nos interventions. Et je voudrais vous parler également du plan stratégique que nous avons élaboré pour les cinq prochaines années.

Alors, je vais commencer par ça, en fait. Comme vous l'avez dit dès le début, le CA a adopté officiellement le plan stratégique, nous avons soumis ce plan à une proposition d'amendements et ajouts de la part de nos groupes, de nos adhérents, et ce sera notre feuille de route pour les cinq prochaines années.

L'idée, c'est d'améliorer notre façon de faire, d'intégrer différents points de vue, différentes perspectives. On a parlé de la priorité de la réconciliation, d'oeuvrer à la décolonisation des systèmes sociaux et juridiques au Canada, d'amplifier la voix de celles et ceux qui sont victimes de discrimination de genre en adoptant une approche intersectionnelle et en développant nos

connaissances des discriminations intersectionnelles.

Il faut également consolider notre réseau, c'est-à-dire renforcer les échanges entre les différentes agences du FAEJ aux quatre coins du pays et échanger davantage.

Et c'est un point fondamental si nous voulons comprendre la réalité sur le terrain, comprendre ce qui est important en fonction de où on se trouve, il est fondamental que nos différentes agences, nos différents bureaux changent avec les communautés, avec les organisations locales, pour savoir où concentrer leurs efforts, sur quel sujet.

Mais toutes ces priorités identifiées dans le plan stratégique ont leur importance.

Quelqu'un a demandé dans la partie chat si on peut avoir accès à ce plan stratégique quinquennal et je pense qu'il devrait être sur notre site Web. Et il doit être sur notre site Web pour des questions de transparence, de responsabilité, justement.

Alors, je vais mettre le lien vers le plan stratégique dans la partie chat, mais voilà, j'espère qu'il sera également publié.

Je pense que c'est un document qui est important et il ne doit pas se réserver à une utilisation

interne à notre organisation. Je pense qu'il doit pouvoir être consulté par d'autres parties prenantes, d'autres organisations. Donc, nous travaillons également sous forme de comités, comités juridiques. Alors, l'une des ressources les plus précieuses dont nous disposons, c'est nos échanges avec les mouvements féministes, différentes organisations communautaires, qui nous aident à définir nos priorités en termes d'affaires à représenter. Et nous avons essayé de diversifier les personnes bénéficiaires de nos programmes d'Aide juridique pour permettre à différentes personnes de solliciter notre aide et ainsi intégrer différentes perspectives, différents points de vue. Alors, nous travaillons avec des comités qui sont également chargés d'affaires bien spécifiques et qui nous aident à monter une défense appropriée, et c'est un point essentiel, mais ce que nous essayons de faire, c'est également d'intégrer à ces comités des non juristes, des personnes qui vont représenter les personnes victimes de discrimination justement. Et quand nous aurons une... en fait, le fait d'avoir une diversité de points de vue au sein de ces comités nous permet

d'être beaucoup plus efficace. Alors, oui, certes, cela nécessite d'avoir des non juristes, mais également de les conforter dans leur légitimité, même s'ils ne sont pas des juristes. Alors, un autre point que je voulais mentionner est la question de la responsabilité. Alors, nous n'avons pas toujours reconnu le travail qui est accompli dans l'ombre, et en tout cas, tout ce travail qui est accompli dans l'ombre lorsque nous intervenons dans des affaires, et ce que nous essayons de faire, en tout cas, c'est de commencer à reconnaître de manière publique, remercier les personnes qui ont contribué à développer les arguments, à monter la défense lors de nos interventions. Et nous essayons de communiquer ces informations de manière externe, avec nos actualités, les lettres des actualités, les informations sur notre site Web. Et c'est en voyant la diversité des points de vue, des positions, des noms des personnes au sein de nos comités que nous créerons peut-être des vocations ou que nous donnerons envie aux personnes de venir nous voir. Voilà, donc je vais essayer d'écourter et on va passer à la suite. Merci.

>> Merci, Megan. Effectivement, c'est une question importante si on parle du féminisme du 21^e siècle, et il faut comprendre la base de notre travail, et on parle ici du féminisme intersectionnel et je tiens à rappeler à quel point la table ronde du premier jour était vraiment très intéressante, et c'est une source d'inspiration dans notre travail. Raji, je me tourne vers vous : pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de ce que le féminisme intersectionnel peut apporter au litige stratégique féministe? >> Alors, nous avons essayé d'adopter différentes stratégies, parce que nous avons reconnu, à Westcoast LEAF, qu'on a tendance à adopter cette cause féministe du point de vue juridique en tant qu'avocate sans forcément trop s'ancrer sur la communauté. Alors, nous avons essayé d'évoluer dans notre façon de faire pour parler davantage avec la communauté et nous avons pu en tirer des enseignements. D'abord, le fait qu'on ne peut pas plaire à tout le monde, on ne peut pas forcément travailler avec tout le monde. Alors, historiquement, nous avons essayé d'être là pour tout le monde, de pouvoir

aider différentes personnes, de pouvoir mener différents types d'activités, pour justement essayer de façonner une société plus juste d'un point de vue du genre. Mais en fait, on a réalisé que c'était beaucoup trop généraliste, et actuellement, donc, on est dans un processus de planification stratégique. Donc, on essaie d'orienter un petit peu plus notre démarche, essayer de mettre en place des réformes, des modifications pour cibler davantage nos interactions avec la communauté. L'idée, ce n'est pas d'imposer un plan stratégique et de dire : « Voilà, vous pouvez participer ou pas », mais de recueillir l'avis des personnes. Et nous avons, pour ce faire, commencé à travailler sur des projets à plus long terme, nous avons mis en place des partenariats. Par exemple, au cours des 10 dernières années, nous avons mis en place une sorte de processus qui permet d'évaluer les défaillances et les... des États parties à la CEDA*, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, cela nous permet d'avoir un suivi des personnes marginalisées, mais on s'est vite aperçus qu'on ne pouvait pas faire ce suivi de cette façon

éternellement et qu'il nous fallait changer notre façon de faire.
Alors, c'est un processus qui est vraiment permanent, nous sommes en constant apprentissage, et nous essayons de nous concentrer sur le suivi de l'égalité des genres, nous essayons de travailler avec des organisations avec qui nous n'avons jamais travaillé par le passé, et des fois, nous devons les convaincre aussi de travailler avec nous.
Nous travaillons avec une organisation à Vancouver, une organisation de jeunes, qui rassemble de nombreux jeunes bispirituels, et c'est une nouveauté pour nous. On n'a jamais vraiment eu l'occasion de voir comment notre travail peut avoir un impact sur les personnes bispirituelles. On est plus habitués à voir l'impact de notre travail sur les personnes LGBTQ. Nous travaillons également avec des organisations qui représentent les travailleurs et travailleuses du sexe. Nous essayons d'élaborer un positionnement commun en termes de défense des travailleurs et travailleuses du sexe.
Alors, dans le contexte de la COVID-19, ces personnes ont été particulièrement touchées. Nous travaillons également avec des organisations de

terrain qui accompagnent les personnes trans, victimes de discrimination, et tout cela est nouveau, tout cela est nouveau pour nous.
Alors, ce n'est pas forcément le fruit de ces litiges stratégiques féministes, mais l'idée, c'est aussi de sortir de sa zone de confort et d'aller voir certaines communautés et de dire : « On n'a pas été là pour vous. On n'a pas été là et on voudrait faire mieux. Est-ce que vous êtes prêts à travailler avec nous? » Et en fait, c'est se mettre à nu, c'est immense. On a également un projet sur la protection de l'enfance, et dans ce cadre, nous avons plus un rôle de facilitateur. Nous essayons de voir comment... de quoi ont besoin les communautés en termes d'autodéfense, d'autoreprésentation dans les questions de protection de l'enfance. Nous travaillons avec les peuples autochtones, avec des organisations, en fait, qui sont au service des communautés autochtones, parce qu'il y a des questions juridiques liées au système de protection de l'enfance qui doivent encore être améliorées, il y a encore des défaillances.
Mais on ne peut pas... on ne peut pas dire qu'on ne va plus communiquer avec les gens sans être... sans

arriver avec notre costume d'avocat. Les gens veulent qu'on soit dans notre rôle de juriste, d'avocate, mais il faut à la fois nous intéresser aux questions juridiques et nous intéresser aux besoins de ces personnes.
Les gens attendent de nous qu'on les aide à déchiffrer ce système juridique dont ils sont prisonniers. Et dans certaines régions reculées, il n'y a pas beaucoup d'avocates spécialisées du droit de l'enfance. Donc, des fois, on vient me voir et on nous dit : « Bon, moi, je suis avocate, je suis plutôt spécialisée d'autres choses, mais voilà, là on me propose une affaire sur la protection de l'enfance. Est-ce que vous pourriez m'aider? »
Donc, on est aussi amenés à travailler avec d'autres membres de la profession.
On travaille également avec les prestataires de services qui accompagnent des parents dans leurs rendez-vous avec les services de protection de l'enfance. Nous les aidons à monter leurs dossiers, nous les aidons à se préparer aux ateliers ou formations que le Ministère leur demande de suivre.
Donc, il y a vraiment différentes formes de collaborer, et l'idée, c'est vraiment d'avoir une idée de ce qui se passe au niveau des différentes

communautés.
Alors, nous n'avons pas les ressources suffisantes pour avoir un projet -- plusieurs projets dans toutes les communautés possibles. Toutes les communautés sont différentes, évoluent dans un contexte différent et ont des besoins différents.
Donc, nous devons essayer de voir là où nous pouvons être utiles, voir là où nous pouvons leur venir en aide, monter une défense pour les personnes qui en ont besoin sans forcément... il y a des... il y a des organisations qui souhaitent monter leur propre défense sans forcément avoir besoin que le FAEJ les représente. Donc, on les aide aussi, on les accompagne. Des fois, il s'agit également d'expliquer aux prestataires de services et aux avocats qu'ils doivent collaborer.
Donc, on a différentes casquettes, mais l'idée, c'est que jusqu'ici, nous ne pratiquons pas le féminisme intersectionnel; en tout cas, pas de manière qui nous convenait. Donc, nous avons essayé d'appliquer différentes stratégies et il y a encore plein de choses qui sont tout à fait nouvelles.
Mais toutes ces expériences nous ont permis de changer notre façon de voir les choses et de nous voir nous-mêmes. Et je pense que ça a été vraiment

très intéressant pour les membres du personnel et les membres du conseil d'administration et cela nous permet d'axer notre travail davantage sur les besoins des communautés.

>> Merci beaucoup, Raji. Merci beaucoup de nous avoir parlé de ce projet, ça semble très intéressant et j'ai hâte d'en savoir plus, j'ai hâte d'en savoir plus sur tout ce que tu as appris. Ce n'est pas une démarche très axée sur l'objectif, mais je pense que c'est une démarche qui va nous procurer des enseignements à tous.

Là, je me pose une question : ce qu'on voulait faire, c'est... bien, vous savez, on en a parlé depuis... tout au long du panel, eh bien, je me demandais, on a reçu des questions assez intéressantes dans le chat, j'aimerais bien pouvoir vous les poser.

Alors, je me demande si l'on peut, en l'espace d'une ou deux minutes, -- et je vais commencer par Raji -- je pense... je voulais te demander : à ton avis, je t'ai demandé, donc, quelle forme va prendre le litige stratégique dans ton organisation à l'avenir avec la... tu m'as répondu : « Avec la protection de l'enfance et ainsi de suite. » Donc, on en a beaucoup parlé, peut-être que là, étant

donné que l'heure est arrivée de conclure, je vais vous demander : qu'est-ce que vous envisagez pour votre organisation à l'avenir?

>> C'est une question très importante, et vous savez, on est en train de définir nos priorités dans les trois à cinq prochaines années. On est en train de déterminer quels changements nous souhaitons amorcer et quelle forme prendra le litige stratégique, et là on fait face à quelques tensions, étant donné que nous intervenons beaucoup dans le litige stratégique, c'est nous qui intervenons, et on essaie de changer ça. On met en oeuvre, on fait des efforts pour pouvoir intervenir durant des procès ou au niveau des cours pour les droits humains ou plutôt les droits de la personne, c'est-à-dire dans des contextes où l'on peut collaborer. Et les intérêts exprimés dans ces tribunaux vont nous aider à modeler... cela nous permet... vous savez, quelquefois, lorsqu'on intervient au niveau de l'appel, la situation est déjà bien mise en place, l'engrenage s'est déjà mis en mouvement, peut-être qu'il y a moins de potentiel.

D'autre part, c'est une façon différente, on va dire, d'intervenir, mais en ce moment, ça nous est

arrivé... en fait, on est en train de porter l'affaire nous-mêmes de manière autonome, c'est une affaire qui porte sur le droit au logement, c'est très intéressant, étant donné que l'on est en train de ramasser les preuves dont on aura besoin pour porter notre... défendre notre cause. Et donc, il y a différentes façons pour, disons, porter le litige, et on a différentes options. Alors, quelquefois, il faut être réactif, parce qu'on ne peut pas contrôler les affaires. Et donc, il nous faut mettre en place une approche beaucoup plus traditionnelle.

Et Westcoast et LEAF sont... envisagent d'ailleurs de le faire très bientôt, dans l'affaire Kalugi*, et c'est une grande chose pour nous, puisque c'est la première fois que nous allons travailler ensemble et que nous serons les deux seules organisations.

Mais ce que je voulais vous dire, c'est que, pour moi, à l'avenir, le litige stratégique va prendre une portée beaucoup plus expérimentale. Alors, j'espère que ce n'est pas trop étrange pour tous ceux qui m'écoutent; ce que je veux dire, c'est qu'on essaie de nouvelles choses et on essaie de nouer de nouveaux liens. On souhaite approfondir

ces relations avec la communauté et on essaie aussi de se reposer sur le travail qu'on a déjà mené, notamment le travail qui part des communautés, et on a participé à l'enquête sur les femmes et les filles assassinées et disparues, et on s'est penchés sur le système de protection de l'enfant, et on s'est dit que ce système devait se focaliser sur la prévention, l'aide aux familles. Et ça, ça a marché.

Donc, on essaie de penser à plus long terme afin d'identifier les options qui sont à notre disposition. Et vous savez, quelquefois, bon, il y a eu des retards, et on entend utiliser la loi comme à la base de notre travail. On est en train de faire un « brainstorming » et on va faire un petit peu ce qu'on va faire.

>> Merci, Raji. Megan?

>> J'ai 30 secondes pour répondre, je pense? Je pense aussi qu'on va s'éloigner des interventions devant la Cour, même si cela reste une partie importante de notre travail. Quelquefois, on est plus réactifs que proactifs, c'est ce que... c'est ce qu'on a dit, et moi, j'aimerais bien que l'on commence à se pencher sur nos failles ou sur les failles systémiques, sur les réactions systémiques.

Et donc, l'enquête a révélé des inégalités de sexe, et vous savez, quelquefois, on essaie de trouver des solutions plus globales pour régler des questions de manière systémique; d'autres fois, on a une vision beaucoup plus ciblée, et je pense que c'est une solution que l'on pourrait... que l'on pourrait approfondir à l'avenir.

>> Fay?

>> Alors, j'ai plusieurs choses à dire. Alors, tout d'abord, je voulais vous dire que dans mon rapport, j'ai identifié plusieurs domaines juridiques qui pourraient être améliorés. Donc, vous pouvez le consulter.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'on fait face à un défi, les arbitres doivent comprendre l'avis et croire à l'avis des gens qui ne sont pas comme eux. Donc, ce que l'on doit faire, c'est inclure, dans la stratégie, des étapes ainsi que des... on doit faire des choix également qui vont dicter ce que l'on doit faire pour faire en sorte que les juges et les arbitres comprennent la réalité des gens, qu'il faudra nous pencher sur d'autres enquêtes, sur d'autres litiges, sur d'autres enquêtes publiques, je pense que c'est très important.

La troisième chose que je voulais dire, c'est qu'il nous faut accorder de l'attention à l'organisation. Il y a de moins en moins de financement pour le droit à l'égalité. On a l'impression qu'il y a une sorte de recul et il y a une certaine compréhension non interventionniste de l'égalité avec une vision très individualiste des choses.

Enfin, il me semble qu'il est crucial que le FAEJ repense son rôle, notamment lorsqu'il s'agit de guider les futurs avocats publics. Il faut faire en sorte que ces avocates restent attentives aux compétences nécessaires aux différents types de litige. Bref, je dis beaucoup.

>> Je suis d'accord avec toi, Fay. Alors, on va continuer jusqu'à 13 h 20, donc j'espère que tout le monde est d'accord pour rester quelques minutes en plus. Nous avons quelques questions qui nous ont été posées.

Ensuite, il y a une question à laquelle vous avez déjà répondu, mais : est-il possible de mener à bien ce boulot? Alors, voilà la question.

Je travaille avec une collègue qui est juge et elle m'a dit que le système était tellement... avait tellement de défauts et qu'en réalité, donc les changements que nous souhaitions amorcer pouvaient

avoir des conséquences négatives.

Alors, est-ce que tout détruire est la solution?

>> Je peux répondre à cette question. Les stratégies juridiques ne sont pas des vecteurs de changements. Les changements au niveau juridique proviennent des mouvements sociaux. Et donc, tout commence dans les rues, avec les gens, avec leurs actions collectives. C'est là la véritable origine du changement.

Alors, bien entendu, il faut aussi être impliqué dans la sphère juridique, étant donné que la loi nous fait du mal, que nous y soyons ou pas, alors autant y être. Donc, il nous faut être en contact avec la loi. Je pense qu'en quelque sorte, c'est une stratégie de défense. Il nous faut également savoir ce qu'on peut faire, voilà pourquoi il est primordial que le FAEJ comprenne et développe une théorie qui régit les relations avec les mouvements féministes sur le terrain. Et j'ai utilisé le pluriel parce que des organisations, il y en a beaucoup, et c'est au niveau des mouvements que le changement arrivera.

>> Merci beaucoup, Fay. Malheureusement, on n'aura pas le temps de toutes vous écouter, mais nous sommes très reconnaissantes pour votre

participation.

Alors, je pense que nous pouvons passer à la question suivante, c'est un peu la même chose, c'est à propos des cabinets : comment est-ce qu'on peut incorporer le féminisme dans mes... dans mon cabinet?

>> Alors, il y a des avocats féministes qui dispensent des conseils juridiques de manière indépendante auprès des femmes, qui sont des témoins à la Cour. Et d'ailleurs, plusieurs provinces fournissent des financements pour ce genre de travail. Alors, je ne sais pas qui a posé cette question, mais si vous m'entendez, je vous encourage à contacter des femmes qui fournissent déjà ce type de prestation et peut-être me contacter ou vous me mettez en contact avec elle.

>> J'ai juste une chose à ajouter. Lorsque l'on... la façon dont on pratique ce métier, la façon dont vous pratiquez votre travail de la loi, il y a un cabinet juridique ici qui travaille en droit de la famille, et ce que l'on essaie de faire avec les étudiants en droit, c'est de réfléchir sur la pratique du droit. Donc, on réfléchit, on apprend en continu, on crée un espace pour le faire, et il faut repenser la façon dont on

s'adresse aux clients, surtout les clients qui sont en marge du système judiciaire.

Donc, cela signifie... je ne parle pas, donc, des clients qui sont des entreprises, mais des autres. Et donc, j'ai parlé de droit de la famille, de ce cabinet qui s'occupe de droit de la famille. Et ce que l'on fait, c'est qu'on leur offre une structure de soutien sans hiérarchie. Donc, nous n'avons pas, par exemple, un avocat général pour travailler; ce que l'on essaie de faire, c'est d'utiliser différentes stratégies d'organisations féministes, de litiges féministes, dans la façon dont nous travaillons.

Donc, il fut un temps, moi aussi, j'avais un cabinet privé, et toutes les affaires sur lesquelles je travaillais n'étaient pas liées à la justice de genre. Voilà pourquoi j'essayais quand même d'apporter un peu de tout ça dans mon travail et je pense que nous pouvons le faire, où que nous soyons.

>> Merci à vous deux. Merci à vous trois pour votre temps et pour votre énergie. Votre passion est contagieuse et je... vous nous avez fourni... vous avez fait le lien avec d'autres panels du symposium. Je remercie tous les participants, tous

ceux qui ont assisté à cette session. Enfin, je remercie les organisatrices de cette séance ainsi que toutes les personnes qui ont participé à son organisation. Alors, la journée n'est pas terminée; si vous nous quittez après cette séance, je vous remercie de nous avoir suivis. Bonne journée à tous.

>> Merci, Cee, pour avoir modéré cette discussion. Je suis vraiment... j'ai vraiment hâte de revoir cette discussion et de prendre mes notes. Alors, pour tous ceux qui veulent en savoir plus, nous vous encourageons à lire l'article de Fay sur le litige stratégique féministe, et vous pourrez également trouver un résumé en français. Nous allons partager les liens qui vous permettront d'accéder à cet article dans le chat de YouTube. Vous pouvez également vous rendre sur le site Web du FAEJ afin d'en savoir plus sur notre travail. Je vous encourage également de consulter le site de Westcoast LEAF. Merci beaucoup et profitez bien du reste de la journée.